

Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°10 – 18/10/2022

Participants :

AREAMS : Françoise CHARRIER
ATIMP 44 : Xavier GAIGNEROT
Cité Justice Citoyen (CJC) : Frédéric NORGUET
Confluence Sociale : Sophie JULLIEN
CREAI : Richelle HOUNKPATIN

Animation/coordination POS :

DREETS : Elisabeth GALLARD
Compas : Michaël BERNIER

Excusées :

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU, Raphaëlle MARIE et Céline TECHER
Association Tutélaire Hélianthé (ATH) 72 : Laurence HEURTEBIZE

Ordre du jour :

- Présentation de la mise à jour du tableau de bord MJPM,
- Travail sur les indicateurs proposés et retenus lors de la conférence.

Présentation de la mise à jour du tableau de bord MJPM

Les indicateurs du tableau de bord disponibles à l'heure actuelle ont été mis à jour. Le tableau de bord est téléchargeable sur le site de la plateforme :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/tableau-de-bord-sur-les-chiffres-cles-des-mandataires-judiciaires-a-la-protection-des-majeurs-octobre-2022/>

Les mises à jour du tableau de bord concernent :

- Les données du recensement de l'Insee au 01/01/2019,
- Les données des bénéficiaires de l'APA au 31/12/2020,
- Les données de la CAF au 31/12/2021,
- Les données des personnes protégées au 31/12/2021,
- Les arrêtés préfectoraux au 01/09/2021,
- Le nombre de mesures par professionnel au 31/12/2021,
- Le nombre de mesures MJAGBF au 31/12/2021,
- Les fiches d'intervention de la Plateforme ISTF de 2021.

De nouvelles données ont été intégrées au tableau de bord :

- Le nombre de mesures gérées par les services mandataires par type de mesure au 31/12/2021.

Différentes remarques émises sur le tableau de bord :

Sur le département de Loire-Atlantique, il y a 5 préposés d'établissements qui sont partis à la retraite entre 2021 et 2022. Les données du tableau de bord datent du 01/09/2021, les 5 préposés d'établissement ont dû partir après le 01/09/2021. Sur le territoire de Saint-Brévin, il ne restera bientôt plus de préposés d'établissement. La juge de St-Nazaire a demandé à l'association ATIMP44 de savoir combien de personnes du foyer de vie et de la MAS de Saint-Brévin pouvait prendre en charge l'association suite au départ du préposé d'établissement en décembre. Se pose la question de l'augmentation du nombre de mesures prises par les services mandataires suite au déclin du nombre de préposés d'établissements dans le futur. L'établissement Mindin à Saint-Brévin risque bientôt de fermer (montée des eaux), cet établissement accueille un peu plus de 1000 personnes (Foyer de vie, FAM..).

Remarque de Chrystèle Marionneau en l'absence de Viviane LAURENCEAU : L'évolution sera visible avec les données au 31/12.

La fermeture des trésoreries est également une problématique : les préposés d'établissement auront du mal à travailler au sein des établissements publics puisqu'il n'y aura bientôt plus de compte au niveau des trésoreries pour les majeurs protégés. Il est important que la Dreets prenne cela en compte, car ces mesures qui étaient prises en charge à 100% par les établissements, elles couteront demain à la Dreets parce qu'elles seront prises en charge par les associations et par les mandataires individuels.

Remarque : Il s'agit d'un point métier qui ne concerne pas directement l'observatoire.

L'évolution en pourcentage entre 2015 et 2021 du nombre de mesures gérées par les mandataires individuels sur certains départements (+150% sur le Maine-et-Loire et +175% en Mayenne notamment) ne donnent pas une vision réelle, étant donné que peu de mandataires individuels étaient présents en 2015 sur ces départements. Il est ainsi difficile de lire et de comparer avec les données des autres départements. Par exemple, dans le Maine-et-Loire, la Dreets a fait appel à des mandataires individuels (via des appels à projets) pour pallier la saturation des services mandataires. Il serait alors préférable de faire des comparaisons de ces données à partir de 2019 et non 2015.

Remarque : Les données sont liées aux dates du schéma régional.

Il serait intéressant de regarder parmi les nouvelles mesures, celles qui sont données aux mandataires individuels et les comparer aux mesures supplémentaires données aux services mandataires. Cela permettrait d'alerter les juges de la stratégie de l'Etat de soutenir les territoires en octroyant des agréments pour les mandataires individuels.

L'indicateur du nombre de mandataires individuels par rapport à la population est également important à identifier. Le nombre de mesures par mandataire privé serait également intéressant à observer par tranche de mesure (les mesures allant de 2 à 150 en fonction des mandataires individuels). L'arrêt des mandataires individuels qui suivent une centaine de mesures peut mettre en difficulté les services mandataires (si les mesures doivent être prises en urgence par les associations).

Remarque : Est-ce possible pour le SESE de faire cette distinction ?

Le nombre de mesures qui part en habilitation familiale serait important à quantifier. Une mesure qui part en habilitation familiale sort du champ judiciaire. Depuis 2018, il y aurait près d'une mesure sur deux qui partirait en habilitation familiale d'après les juges. Aucune statistique existe actuellement sur ce sujet. Comme pour les habilitations familiales le suivi judiciaire est absent, si elles sont mal gérées elles pourront revenir auprès des professionnels dans les prochaines années. Les personnes suivies par une habilitation familiale ne sont plus considérées comme personne protégée. Nous sommes en attente de données fiables de la part du ministère de la justice sur les habilitations familiales.

Remarque : Point déjà abordé, pas d'évolution à ce stade.

Pour les données MJAGBF, il faudrait ajouter les données de 2015 comme pour les autres données sur les mesures. Il faudrait changer l'indicateur sur le rapport du nombre de MJAGBF pour 1000 jeunes de moins de 20 ans en le rapportant à la place au nombre de familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 20 ans (source : Insee RP).

Remarque : Données récentes parfois difficiles à obtenir auprès des collectivités..donc il ne sera pas demandé les données 2015.

Interrogation sur la baisse du nombre de préposés d'établissement : manque de moyen, manque de personnel, manque de volonté... Est-ce que cette évolution sur les Pays-de-la-Loire est identique dans les autres régions ? La DGCS va lancer un appel à projet sur la situation des préposés d'établissement, le CREAI va se positionner sur cet appel à projet.

Remarque : La DGCS a été interrogée sur ce point mais n'a pas connaissance d'un AAP à venir.

Concernant l'ISTF, les données semblent erronées, elles devront être vérifiées prochainement. Les services mandataires observent davantage une augmentation de l'ensemble des données entre 2020 et 2021 que l'inverse malgré la situation sanitaire. Par rapport aux différents items, les services enregistrent la personne sur le sujet qu'ils estiment le plus prégnant (pour ne pas enregistrer plusieurs fois la personne). Le nombre d'appels et le nombre de personnes reçues sont plus importants à observer que les sujets traités dont l'enregistrement peut poser question en fonction des départements. Les personnes qui demandent des informations aux tribunaux sur des mesures de personnes protégées sont systématiquement renvoyées vers l'ISTF d'où la forte augmentation d'appels et de personnes reçues dans ce dispositif. Cela demande une charge supplémentaire aux services mandataires.

Les services mandataires se questionnent sur les items demandés par le service ISTF (domaines en amont la mesure, domaines lors de l'exercice de la mesure, âge et sexe du demandeur et cadre de la demande) : quels sont les objectifs de l'Etat à travers ces renseignements ? Il y a déjà eu des sessions collectives de la part des services sur différents sujets : « comment ouvrir une mesure », « comment faire un contre-rendu de gestion »...

Les demandes d'informations reçues par mail et par courrier de l'ISTF seront agrégées dans le tableau.

Remarque : Nous venons juste de recevoir les données ISTF du 44 pour 2021, ce qui va nous permettre de faire la compilation régionale pour vous la transmettre.

Les services mandataires se questionnent sur les raisons du niveau qualitatif des indicateurs de l'ISTF. Ils souhaiteraient avoir également des indicateurs dans le détail aussi qualitatif sur leurs services : nombre de courriers, nombre de visites, nombre de suivis, nombre d'hospitalisations, nombre de déménagements, nombre de bulletins de salaires effectués (AVS), l'origine de la mise en place de la mesure, des indicateurs juridiques (nombre de successions, nombre de biens vendus). Les DDETS disposent de tout le détail des comptes administratifs dans les rapports d'activité des services mandataires.

Ainsi pour la prochaine réunion, chaque service mandataire peut dresser une liste d'indicateurs plus « qualitatifs » qui seraient intéressant à interroger dans le cadre de l'observatoire afin de demander ces éléments à la DREETS.

Remarque : La DGCS va travailler sur de nouveaux indicateurs d'activité à suivre donc il convient d'être prudent sur les indicateurs qui pourraient être retenus dans le cadre de ce GT pour assurer une articulation entre les attentes du nationale et la production locale !

Au niveau des personnes protégées par tranches d'âge, il serait intéressant d'avoir les données concernant les 18-25 ans et les 65 ans et plus. Les services observent une augmentation importante de la prise en charge de jeunes personnes. La complexité des démarches administratives peut entraîner le renoncement de parents à suivre leurs enfants et de se retourner vers les services mandataires pour se décharger de la mesure administrative. Il y a quelques années, des majeurs protégés étaient assez autonomes pour certaines démarches, elles ne le sont plus actuellement à cause de l'augmentation de la dématérialisation des démarches administratives.

Remarque : Les tranches d'âge sont déterminées par le niveau national.

Les données des niveaux de ressources des personnes protégées devront être affinées avec des données par tranche de patrimoine.

Remarque : Est-il possible de croiser des indicateurs de l'enquête DGCS sur ce point ?

Concernant le taux de saturation des services mandataires, les DDETS disposent de ces informations dans les comptes administratifs des services mandataires : nombre de points par ETP mandataire, nombre de points par ETP global, nombre de mesures moyennes.

Remarque : Avec la dématérialisation des BP (budget primitif) et CA (compte administratif) via EFSM, les données d'activité seront peut-être plus facilement compilables dans un avenir proche.